

SOCIÉTÉ | La préfète des Hautes-Alpes, Cécile Bigot-Dekeyzer, a officialisé le lancement du dispositif

Une charte contre le sexisme au travail

« **L**a lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes dans le monde du travail, et celle contre les violences sexistes et sexuelles, est une grande cause nationale. Chacun est invité à s'interroger afin d'y répondre collectivement », a souligné la préfète Cécile Bigot-Dekeyzer, en ouverture du lancement départemental de la charte "Pas de sexisme dans mon entreprise", vendredi, à la préfecture.

« **L'objectif n'est pas d'opposer employeurs et salariés** »

En mai dernier, Muriel Pénicaud, ministre du Travail, et Marlène Schiappa, secrétaire d'État à l'égalité entre les femmes et les hommes, ont proposé un plan de 15 actions visant à mettre un terme aux inégalités salariales et aux violences sexistes et sexuelles faites aux femmes. Un appel à projet avait été alors lancé afin de faire émerger des initiatives régionales. Et c'est celui de l'association varoise Le Cap qui a été



La préfète Cécile Bigot-Dekeyzer a détaillé les grandes lignes de la charte : "Pas de sexisme dans mon entreprise".

retenu. "Pas de sexisme dans mon entreprise" repose sur l'adhésion des chefs

d'entreprise à une charte numérique déontologique, qui scelle leur engagement sans faille à prévenir et sanctionner toutes les dérives. « L'objectif n'est pas d'opposer employeurs et salariés, mais de conduire des actions de sensibilisation, de formation et de responsabilisation auprès des responsables des ressources humaines, les managers et les responsables du personnel », ont expliqué les responsables de l'association.

De nombreux acteurs du monde du travail, syndicalistes, juristes, responsables consulaires, élus et chefs d'entreprise ont ré-

pondu présent à l'invitation des organisateurs. Deux réunions de formation seront proposées par l'association Le Cap aux signataires de la charte les 17 mars et 13 juin prochains à la préfecture.

Une table ronde le 14 mars, pour la Journée internationale de la femme

Une matinée théorique avec l'intervention d'avocats spécialistes du travail et un après-midi d'atelier participatif de sensibilisation et de mise en situation de harcèlement seront proposés aux participants.

Enfin, une table ronde sera programmée le 14 mars dans le cadre de la Journée internationale de la Femme. « L'idée que la femme est inférieure à l'homme est un stéréotype dont l'ancrage sociétal est très ancien. Il se traduit par des dérives de comportement dont les principaux acteurs ne sont souvent hélas pas conscients. Les choses doivent radicalement changer », a indiqué la préfète en rappelant la convention locale signée avec le Parquet de Gap, le 22 novembre dernier, prévoyant l'éloignement des auteurs de violence au sein du couple.

Alain BARADAT



Les acteurs du monde du travail, syndicalistes, juristes, et responsables consulaires ont répondu présent.